

## Rapport du conseil d'administration pour l'AG

### Précision sur les sigles et lexique :

CAPE = Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise

ESA = Contrat d'Entrepreneur ou d'Entrepreneure salariée associée

CAE = Coopérative d'Activités et d'Emplois, terme défini par la loi. Dans Elycoop, nous utilisons souvent le terme « Coopérative d'Entrepreneurs et d'entrepreneures »

Chères coopératrices, chers coopérateurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ce mardi 3 décembre 2024 pour voter des décisions relatives à la vie notre coopérative. Ce rapport en explicite les raisons.

L'ordre du jour de cette assemblée prévoit un vote pour les modalités de contribution coopérative 2025 pour le financement des **10 services** mutualisés, un vote pour la contribution coopérative additionnelle de l'organisme de formation 2025, un vote pour les jetons de présence et un vote pour les pouvoirs à la Direction Générale, ou à son mandataire, pour accomplir toutes les formalités afférentes aux résolutions pré citées

L'ordre du jour précis est le suivant :

### 1-Présentation des résolutions

#### 2-Vote des résolutions :

- Modalités de la contribution coopérative et services mutualisés 2025 **[résolution 1]**
- Modalités de la contribution coopérative additionnelle de l'OF 2025 **[résolution 2]**
- Financement du comité social et économique **[résolution 3]**
- Jetons de présence **[résolution 4]**
- Pouvoirs **[résolution 5]**

#### 3-Questions diverses éventuelles

## CONTRIBUTION COOPERATIVE ET MODELE DE MUTUALISATION

Conformément aux articles 19 de nos statuts, nous apportons les services mutualisés mis en œuvre pour l'accompagnement individuel et collectif tels que présenté dans l'annexe 1 « Carte des services mutualisés 2025 ». Ces 9 services mutualisés sont **financés par la contribution coopérative**. **Le 10<sup>ème</sup> service mutualisé accompagnement à la transition écologique est financé** par des dépenses de développements et non par la contribution coopérative : cf. décision de l'assemblée générale du 29/06/2023. Enfin, le Comité Social Economique nouvellement élu en 2024 est lui aussi financé par des dépenses de développements et non par la contribution coopérative : cf. décision de l'assemblée générale du 29/06/2023)

Les services mutualisés sont financés par un modèle de mutualisation des ressources financières à partir de chaque activité économique de la coopérative : la contribution coopérative, définie par les sociétaires entrepreneurs et entrepreneures.

Ces ressources sont complétées par des financements publics de la Métropole de Lyon, de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Fond Social Européen. Ces financements publics permettent de financer l'accompagnement des entrepreneurs.

**Ce qui est nouveau cette année, c'est que le** Conseil d'administration lance un nouveau comité sur la contribution coopérative et la mutualisation pour réfléchir un modèle de contribution coopérative facilitant l'attractivité de nouvelles personnes dans la coopérative, d'étudier les adaptations possibles du financement des services mutualisés dans des situations spécifiques d'entrepreneurs (*Par exemple : suspension du paiement de la contribution pendant le congé maternité et pour d'autres cas, congés maladie longue durée...*) et permettant d'anticiper les évolutions des besoins de financements des services mutualisés.




Nous attirons votre attention sur le taux d'inflation en cours 2024. A ce jour, les données communiquées par le Ministère des finances indique un taux environ de 2.1% d'inflation, ce chiffre peut être revu à la hausse ou la baisse selon la situation économique internationale.

C'est pourquoi, nous vous invitons vivement à participer à nos prochains ateliers « j'augmente mes tarifs en 2025) dans le parcours de l'entrepreneur coopérateur. Les dates sont disponibles sur le wiki.

## CREATION D'UNE 3<sup>E</sup> CATEGORIE DANS L'ORGANISME DE FORMATION

Pour répondre aux évolutions du marché de la formation professionnelle, la Direction Générale a créé une troisième catégorie dans l'organisme de formation.

Cette décision ayant un léger impact sur les modalités de contribution au financement des services mutualisés dans l'organisme de formation, nous attirons votre attention sur ce sujet dans le rapport de gestion. Vous trouverez ci-dessous la grille de tarif en vigueur.

	 Réalisation de prestations de formation, VAE ou Bilan de Compétence en direct et en sous-traitance ↓ Membre de l'OF Qualiopi Direct et sous traitance ↓ <b>Catégorie 1</b> Utilisation du logiciel Dendreo <small>Quelques particularités :                      Possibilité d'être référencé sur le CPF pour le bilan de compétences                      Possibilité d'être référencé sur le CPF pour la validation des acquis                      Possibilité d'être référencé sur le CPF pour une formation RP                      Possibilité d'être référencé sur France VAE pour les VAE</small>	 Réalisation de prestations de formation, VAE ou Bilan de Compétence en sous-traitance exclusive ↓ Membre de l'OF Qualiopi sous traitance exclusive ↓ <b>Catégorie 2</b> Utilisation du logiciel Louty <small>Possibilité d'être référencé sur France VAE pour les VAE (ces modalités changent en fonction des nouvelles réformes)                      Il n'est pas possible d'être référencé sur le CPF pour le bilan de compétences et VAE, formation RP</small>	 Réalisation de prestations de formation en sous-traitance exclusive ↓ Membre de l'OF sous traitance exclusive ↓ <b>Catégorie 3</b> Utilisation du logiciel Louty <small>Il n'est pas possible d'être référencé sur le CPF pour les formations RP et autres plateformes où il est demandé un certificat Qualiopi</small>
<b>Droit d'intégration</b>	200 €	200 €	NC
<b>Abonnement soutien au démarrage</b> <i>En l'absence de facturation, maximum 6 mois</i>	30 €	15€	15€
<b>mensuel</b> <i>A partir de la 1ere facturation ou du 7e mois</i>	60€ (dont 30,00 € dendreo)	30€	30€
<b>Part variable (% de la marge brute)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• de 1 € à 5 999 € : 0 %</li> <li>• à partir de 6 000 € : 2%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• de 1 € à 5 999 € : 0 %</li> <li>• à partir de 6 000 € : 2%</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• de 1 € à 5 999 € : 0 %</li> <li>• à partir de 6 000 € : 2%</li> </ul>

## FINANCEMENT DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

L'assemblée générale des sociétaires

DECIDE d'adopter les modalités suivantes pour le financement d'un comité social économique d'Elycoop afin d'intégrer de manière pérenne et durable notre ambition de dialogue social coopératif dans le collectif Elycoop.

La mise en place de cette instance implique un investissement relatif à court terme qui nous permettra collectivement d'atteindre notre objectif de dialogue social coopératif. Le financement de ce service se fera par le biais de nos fonds de développement jusqu'en décembre 2025. A l'issue de cette période, le financement de cette instance devra être couverte par la contribution coopérative décidée et votée par l'Assemblée Générale.

Cette résolution sera mise aux voix.

## JETONS DE PRESENCE (INDEMNISATION DES MANDATS D'ADMINISTRATRICES ET D'ADMINISTRATEURS)

Exposé des motifs :

- la contribution du CA à la gouvernance, ses responsabilités et ses prises de décisions pour la mise en œuvre du projet stratégique conformément aux statuts et aux principes de gouvernance définis avec les associés en 2017.
- la législation en vigueur concernant l'attribution de jetons de présence aux administrateurs et administratrices de Sociétés Anonymes.
- l'étude faite auprès de 6 CAE sur l'indemnisation des administrateurs et administratrices
- les conclusions du Comité consultatif spécifiquement créé pour faire des propositions au CA sur l'indemnisation des administrateurs et administratrices
- Qu'une partie du temps (les réunions en visio, les sous-groupe CA, l'animation de groupe de travail) consacrée par les administrateurs et administratrices à la gouvernance reste bénévole, ce qui s'inscrit dans le principe réaffirmé par le CA de valoriser le bénévolat des sociétaires et de l'ensemble des membres.
- que le revenu moyen des membres d'Elycoop (hors CAPE) a été calculé à 15 € brut de l'heure en 2019 cela représente 45 € par 1/2 jour et 90 € par jour (nous conservons l'indicateur 2019, les données 2020 et 2021 étant dégradées ou améliorées du fait de la crise covid 19)
- que l'expérience du temps passé à la vie du CA depuis 4 ans montre une réelle augmentation suite à la montée en exigence et les attentes liées à la fonction d'administrateur

Le Conseil d'Administration propose à l'AG de voter une enveloppe destinée à l'attribution de jetons de présence aux administrateurs pour la période de janvier à décembre 2025

- l'indemnisation des temps de présence effectifs des administrateurs aux 12 x ½ journées de réunions du Conseil d'Administration
- l'indemnisation des temps de préparation des 6 CA, de 1 Assemblée Générale annuelle et de 1 séminaire coopératif (étude des sujets à l'ODJ, préparation de séquence à l'ODJ et du déroulé et préparation des projets de résolution pour le PV) pour chaque membre du CA soit 8 x ½ journées.
- l'indemnisation des temps de préparation des Conseils d'Administration et Assemblée Générale par la Présidence.
- l'indemnisation du temps passé effectivement pour d'éventuelles missions de représentation institutionnelles définies par le CA.

Cette enveloppe est estimée à 12 000 € (jetons de présence brut auxquels sont ajoutés les cotisations patronales) pour 12 postes membres du Conseil d'Administration au maximum (la Direction Générale n'est pas indemnisé sur son mandat d'administrateur selon sa propre volonté) pour la période de janvier à décembre 2025. Les jetons de présence sont de 45€ par administrateurs et administratrices, par ½ journées de présence effective.

Le CA propose au vote de l'AG un montant prévisionnel de l'enveloppe pour l'indemnisation correspondant à la présence effective en réunion. Si l'enveloppe n'est pas utilisée dans sa totalité, seul le montant utilisé sera porté aux comptes d'Elycoop de l'année considérée.

Pour 2025, les frais réels de restauration et de déplacement hors agglomération de Lyon seront pris en charge directement par le budget d'Elycoop.

Enfin, pour 2025, tous les temps non indemnisés seront tracés et exposés au travers de l'Engagement coopératif.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation.

Le Conseil d'Administration

## ANNEXE 1 – CARTE DES SERVICES MUTUALISES 2025

<p><b>Accueil</b> Faciliter ton orientation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation d'un accueil physique à Pixel.</li> <li>• Animation d'un accueil numérique pour la communauté Elycoop et ceux qui souhaitent nous rejoindre</li> <li>• Présentation de notre coopérative : réunions d'information collective (TOPP CAFE), rendez-vous diagnostic projet, journées portes ouvertes, rencontres partenaires dans les réseaux entrepreneuriat / ESS...</li> </ul> 	<p><b>Eco-responsabilité</b> Faciliter la transition pour réduire ton empreinte carbone.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcours entrepreneurs éco-responsable : sensibiliser et mettre en action sur les enjeux écologique : mobilité, numérique, achat responsable</li> <li>• GACTE : Groupe pour Agir et Construire notre Transition vers des offres Eco-responsables</li> <li>• Bilan carbone des activités tous les 2 ans pour mesurer nos évolutions</li> <li>• Des ressources : une newsletter pour rester informer et partager des actions concrètes ; un padlet pour partager des bons plan</li> </ul> 
<p><b>• Et plus à venir en nous en donnant les moyens ...</b></p>	
<p><b>Acc. individuel</b> Faciliter l'entrepreneuriat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement, lors de rendez-vous individuel.</li> <li>• Utilisation de méthodes et d'outils sur les thèmes suivants : stratégie et action commerciale, pilotage d'activité, culture entrepreneuriale,</li> <li>• Explication du fonctionnement de la coopérative,</li> <li>• Evolution au fur et à mesure du parcours du test jusqu'au développement d'activité dans Elycoop ou en créant ton entreprise</li> </ul> 	<p><b>Acc. collectif</b> Faciliter l'entrepreneuriat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Création et animation de temps collectifs pour faciliter l'entrepreneuriat et la coopération.</li> <li>• Organisation des temps de rencontres «business»</li> <li>• Animation de groupe métier ou projet spécifique</li> <li>• Accompagnement spécifique pour les dynamiques de groupes et la mise en place de référencement « commun »</li> </ul> 
<p><b>Acc. comptable et fiscal</b> Faciliter ton activité et son suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation d'outils et de méthodes pour la saisie comptable.</li> <li>• Validation d'opérations et comptabilisation d'achats / ventes quel que soit le secteur d'activité.</li> <li>• Gestion des encaissements et décaissements (via louty)</li> <li>• Diffusion des données comptables en temps réel pour le pilotage de ton activité (via louty)</li> <li>• Déclarations fiscales (TVA, taxe sur les salaires,...) et veille législative</li> </ul> 	<p><b>Acc. social et RH</b> Faciliter ton parcours et tes revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition de contrats sécurisant : CAPE / ESA.</li> <li>• Gestion de dispositifs protecteurs (financement formation, Document Unique d'Evaluation des Risques, médecine du travail, mutuelle, union sociale).</li> <li>• Transformation de ton activité économique en rémunération : bulletin de paie, intéressement, participation.</li> <li>• Déclarations sociales (URSSAF, Union Sociale, Mutuelle,...) et veille législative.</li> </ul> 
<p><b>Acc. commercial et risque</b> Faciliter la sécurisation de ton activité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition de modèles de contrats commerciaux</li> <li>• Traitement et suivi des contrats commerciaux</li> <li>• Gestion des assurances contrat groupe Elycoop (responsabilité Civile Professionnelle)</li> <li>• Action d'appui commercial (appel d'offre, relances clients)</li> <li>• Gestion des référencements (Qualiopi, Agrément formation, Dispositif Local d'Accompagnement,...).</li> </ul> 	<p><b>Réseaux</b> Faciliter tes rencontres</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontres ouvertes aux entrepreneurs : Co'hop (regroupement de CAE de la Métropole de Lyon), ag de l'ur SCOP Groupement d'Entreprises Villeurbannaises (GEVIL),...</li> <li>• Représentation politique d'Elycoop : fédération des CAE / Copéa / LOUTY / UR SCOP / CG SCOP / relations Politiques locales</li> </ul> 
<p><b>Acc. à la coopération</b> Faciliter la gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Animation de la vie coopérative qui permet de contribuer, de participer et de faire vivre notre entreprise (un séminaire coopératif, des assemblées générales...).</li> <li>• Gestion de la vie de la société pour les associés (capital, statuts...)</li> <li>• Accompagnement du parcours pour devenir associé.</li> </ul> 	<p><b>Outils partagés</b> Faciliter le partage d'outils</p> <p>Mutualisation de moyens matériels et de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Louty,</li> <li>• Wiki, Mattermost, Newsletter</li> <li>• Page web personnalisable,</li> <li>• Partenariat avec La Cordée,</li> <li>• Partenariat avec le Relais Jacques Monod,</li> <li>• Vidéo-projecteur, copieur, salle de réunion, ...</li> </ul> 